

Face-à-face

Cédric Moreau de Bellaing

Face-à-face

Maintien de l'ordre
et démocratie



ISBN : 978-2-13-088570-2

Dépôt légal – 1^{re} édition : 2026, mars

© Presses universitaires de France, 2026
170 bis, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACAT : Association des chrétiens pour l'abolition de la torture
BAC : Brigade anti-criminalité
BRAV : Brigade de répression de l'action violente
BRAV-M : Brigade de répression de l'action violente motorisée
BRI : Brigade de recherche et d'intervention
CDI : Compagnie départementale d'intervention
CEC : Commission d'enquête citoyenne
CEDH : Cour européenne des droits de l'homme
CGT : Confédération générale du travail
CI : Compagnie d'intervention
CNT : Confédération nationale du travail
CPE : Contrat première embauche
CRS : Compagnies républicaines de sécurité
CSI : Compagnie de sécurisation et d'intervention
DAR : Détachement d'action rapide
DDD : Défenseur des droits
DFPP : Directeur de la formation des personnels de police
DGGN : Directeur général de la gendarmerie nationale
DGPN : Directeur général de la police nationale

Face-à-face

DOM-TOM : Départements d'outre-mer – Territoires d'outre-mer

DOPC : Direction de l'ordre public et de la circulation

DSPAP : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne

ELI : Équipe légère d'intervention

FLN : Front de libération nationale

FO : Force ouvrière

FUIQP : Front uni des immigrations et des quartiers populaires

GLI : Grenade lacrymogène instantanée

GM : Gendarmerie mobile

GMR : Groupe mobile de réserve

IGGN : Inspection générale de la gendarmerie nationale

IGPN : Inspection générale de la police nationale

KFCD : Knowledge, facilitation, communication, differentiation

LBD : lanceur de balles de défense

LDH : Ligue des droits de l'homme

MNA : Mouvement national algérien

MTLD : Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques

OAS : Organisation de l'armée secrète

ONU : Organisation des Nations unies

OPJ : Officier de police judiciaire

OPLP : Observatoire parisien des libertés publiques

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique nord

PCF : Parti communiste français

PI : peloton léger d'intervention

PN : Police nationale

RAID : Recherche, assistance, intervention, dissuasion

Liste des sigles et acronymes

SAF : Syndicat des avocats de France

SGP : Syndicat général de la police

SM : Syndicat de la magistrature

SNCF : Société nationale des chemins de fer

SNMO : Schéma national du maintien de l'ordre

SPI : Section de protection et d'intervention

ZAD : Zone à défendre

ZUP : Zone à urbaniser en priorité

INTRODUCTION

La monopolisation de la violence est l'une de ces inventions sociales non intentionnelles ; elle s'est forgée très progressivement au cours des siècles sous la forme d'un long processus jusqu'à atteindre son actuel statut, qui n'est sans doute pas son étape ultime. Il serait très irréaliste d'affirmer que ce monopole étatique de la violence fonctionne sans problème. Il faudra continuer à y travailler et la formation conceptuelle en sociologie peut contribuer en quelque manière à ce que les hommes qui se chargent de cette tâche le fassent avec une conscience plus claire.

Norbert Elias, *Les Allemands*, Paris, Seuil, 2017 [1989], p. 232.

« Mais alors, est-ce que l'on peut dire que la police est plus violente qu'avant ou pas ? » Cette exclamation interrogative survient après plus de 30 minutes d'échange téléphonique avec une journaliste, quelque

part au milieu du mois de mai 2016. Elle traduit à la fois un besoin d'éclaircissement professionnel (et sans doute politique) et un brin d'agacement vis-à-vis de mes réponses. Il est vrai que chaque question qu'elle m'adresse reçoit une réplique ambivalente (« équivoque » est probablement le mot qui serait venu à l'esprit de mon interlocutrice) : oui, un certain nombre d'éléments dans la manière dont se déroule le maintien de l'ordre au moment des manifestations contre la loi travail peuvent alimenter le constat d'une réintensification de l'exercice de la violence par les forces de l'ordre. Et pourtant, il n'y a pas à remonter très loin dans l'histoire politique et sociale du pays pour trouver des séquences supportant aisément la comparaison. D'ailleurs, comme nous ne disposons pas – individuellement comme collectivement – de base de données suffisamment consolidée des faits de violence légitime comme illégitime, il n'est pas aisé d'objectiver une évolution qui permettrait de formuler avec la certitude requise par la démonstration scientifique que le niveau de violence des forces de police et gendarmerie a bien augmenté. Mais, dans le même temps, l'usage de grenades offensives ou de désencerclement semble effectivement s'être désinhibé, et l'utilisation des lanceurs de balles 40 mm est bien en progression (même si cela fait relativement peu de temps que les unités intervenant en maintien de l'ordre en sont équipées). Ceci étant, quand bien même nous disposerions d'une quantification exhaustive et détaillée des faits de violence commis par des policiers, l'affaire serait loin d'être tranchée, car les réactions à ces violences sont elles aussi sujettes à

changement et l'on n'épuise pas une indignation collective par l'indexation de ce qui la suscite à une donnée chiffrée, aussi stabilisée soit-elle.

En bref, la simplicité de la question ne s'accommodait guère d'une réponse élémentaire. Une chose était pourtant certaine : quel que soit le degré d'objectivation alors atteignable du phénomène, le maintien de l'ordre apparaissait déjà en crise, en rupture manifeste et durable avec son cours ordinaire préalable. Une rupture perçue comme problématique par une diversité croissante d'acteurs formulant alors nombre d'interprétations, voire lançant des enquêtes – journalistiques, profanes, judiciaires, administratives, sociologiques – pour tenter de comprendre la nature précise du changement et ce qui l'a provoqué. Souvent, ces enquêtes sont allées jusqu'à réinterroger les facettes jusqu'alors évidentes, naturalisées, *seen but unnoticed*¹ de l'activité sociale étudiée dans sa version antérieure à l'enclenchement de ladite crise, ajoutant un degré de complexité à l'interrogation initiale.

Qu'est-ce qui fait crise, depuis une décennie, dans le maintien de l'ordre en France, et ce à peu près d'où qu'on l'observe ? Si cette question, sous-jacente à l'ensemble de la discussion sommairement rapportée, a guidé les premiers temps de cette recherche, elle s'est presque immédiatement avérée insuffisante pour le regard sociologique. Ou plus exactement, il est vite apparu qu'elle faisait partie intégrante de

1. Harold Garfinkel, *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, Puf, 2020 [1967].

l'objet que la sociologie se donne à étudier, dès lors qu'une telle interrogation est énoncée, quoiqu'avec des accents différents, par un nombre considérable d'individus et de groupes (qu'il s'agisse de responsables politiques, de militants syndicaux ou politiques, de membres de la hiérarchie policière et gendarmique, de journalistes, d'experts, de praticiens des sciences sociales, de membres d'organisations de défense des droits humains, de collectifs de proches de victimes, de simples manifestants, qu'ils soient aguerris ou occasionnels, ou même de spectateurs informés, à des degrés variables).

Ce premier déplacement a alors entraîné la formulation d'une autre question : à l'aune de quel étalon le maintien de l'ordre contemporain est-il réputé en crise et, partant, que s'est-il passé entre la période révolue au cours de laquelle la police des foules ne faisait pas l'objet d'un tel diagnostic et la situation actuelle ? Un tel décalage a le grand mérite de faire prendre la mesure de la nécessité de disposer d'une profondeur de champ historique pour apporter la moindre réponse aux interrogations précédentes. Pour autant, ce besoin d'histoire n'est, lui non plus, pas l'apanage de la démarche scientifique : ce qu'il recouvre est ardemment débattu par les individus et groupes engagés dans des tentatives opposées de caractérisation de la crise contemporaine du maintien de l'ordre. En réalité, les pratiques d'historicisation auxquelles les acteurs se livrent au sujet de la police des foules ne sauraient constituer des moyens explicatifs à ladite crise car ils font partie de la nature sociale de l'objet étudié : à ce

titre, elles sont, elles aussi, redevables d'une explication sociologique¹.

Le pas de côté que rend possible la prise en compte de la dimension historique du problème permet néanmoins de progresser dans la construction de l'énigme à laquelle la sociologie peut s'atteler grâce aux moyens de connaissance dont elle dispose, sans se limiter à répéter de manière sophistiquée ce qu'affirment certains acteurs de l'objet étudié. Il enjoint en effet d'interroger non seulement l'évolution récente du maintien de l'ordre, qu'il s'agisse de celle qui a affecté les formes de la protestation collective sur la voie publique ou de celle des pratiques policières et gendarmiques de police des foules, mais aussi l'évolution des comptes rendus produits à son sujet. De ce point de vue, il s'agit non seulement de questionner le passage d'une période supposément marquée par une pacification relative du maintien de l'ordre à une autre qui serait caractérisée par un regain de conflictualité violente, mais d'y associer un intérêt pour les transformations historiques et sociales des manières de décrire et de comprendre les situations de protestation collective, leur régulation et leur répression. Il ne s'agit néanmoins pas de saupoudrer sur une analyse objective des changements dans la police des foules les éléments d'un panorama des perceptions de ces mutations et de leurs effets : les uns et les autres sont relatifs à la même organisation sociale, sont solidaires des mêmes évolutions morphologiques comme psychogénétiques et doivent de ce fait être

1. Yannick Barthe *et al.*, « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix*, 103, 2013, p. 175-204.

interrogés avec la même boîte à outils sociologique. C'est donc ce nexus qui sert de support liminaire pour formuler une première interrogation poursuivie dans cet ouvrage : en quoi la crise du maintien de l'ordre et, indissociablement, les diagnostics produits à son sujet expriment des transformations qui affectent plus globalement l'organisation sociale et politique de la France contemporaine ? En quoi, en retour, ces dernières permettent-elles d'éclairer les ressorts de cette crise et de proposer des explications sociologiques communes pour analyser ce qu'il convient d'appeler une véritable problématisation publique de la thématique des « violences policières » ?

Il convient de préciser les méthodes et le cadre mobilisés pour avancer des réponses à ces questions, qui doivent permettre de respecter l'inséparabilité entre faits et interprétations et d'associer à un intérêt pour un présentisme méthodologique une perspective faisant droit à l'enjeu crucial de l'évolution historique. Ce travail s'inscrit, en premier lieu, dans la filiation de la sociologie de la connaissance, telle que promue conjointement par l'approche durkheimienne des faits sociaux¹ et par la démarche que Norbert Elias² hérite de Karl Mannheim³, plaçant l'activité de connaissance

1. Émile Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Puf, 2013 [1912] ; Émile Durkheim, Marcel Mauss, *De quelques formes primitives de classification*, Paris, Puf, 2017 [1903].

2. Norbert Elias, *La dynamique sociale de la conscience*, Paris, La Découverte, 2016 ; « Le repli des sociologues dans le présent », *Genèses*, 52 (3), 2003 [1989], p. 135-151.

3. Karl Mannheim, *Idéologie et utopie. Une introduction à la sociologie de la connaissance*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1956 [1929].

au cœur du fonctionnement des sociétés modernes. Cette sociologie de la connaissance entend prendre la mesure du fait que l'origine de toute catégorie de l'entendement humain est intégralement sociale. À ce titre, les jugements, les prises de position, les interprétations font, au même titre que les phénomènes matériels, partie intégrante de ce que la sociologie doit étudier, y compris lorsqu'ils sont formulés par des acteurs prétendant à un degré maximal d'objectivité.

Transposée dans la présente étude, une telle exigence méthodologique requiert que l'analyse sociologique des transformations du maintien de l'ordre porte autant d'attention à leurs manifestations physiquement tangibles (pratiques professionnelles et militantes, évolutions doctrinales, changements matériels, etc.) qu'aux multiples manières d'en rendre compte, de les comprendre et de les critiquer. En outre, la dimension fondamentalement processuelle et relationnelle de la réalité sociale induite par cette démarche sociocentrique¹ suppose d'interroger les rapports que les uns entretiennent avec les autres. À ce titre, tout jugement, tout compte rendu, tout diagnostic, toute critique et, pour le dire avec des termes durkheimiens, toute pratique d'idéation portant sur le maintien de l'ordre, doit toujours être indexé au groupe social (quels que soient ses contours et sa nature) dont il émane, dès lors que son orientation ne peut être comprise qu'à cette aune². La tradition

1. Cyril Lemieux, « Peut-on ne pas être constructiviste ? », *Politix*, 100, 2012, p. 169-187.

2. Cyril Lemieux, *Le Devoir et la grâce*, Paris, Economica, 2009. Dans la perspective d'une sociologie de la violence, cela implique que « toute action violente doit être considérée sous l'angle de son

française comme la tradition allemande de la sociologie de la connaissance ont insisté sur le fait que cette activité de production collective de connaissances à propos du monde social s'intensifie dans les sociétés modernes, c'est-à-dire dans les sociétés caractérisées par un haut degré de division du travail et d'interdépendance entre groupes sociaux, entre individus, et entre les premiers et les seconds. En cela, le présent travail relève de ce que Karl Mannheim appelle une « sociologie diagnostique du contemporain¹ ».

La deuxième orientation guidant ce travail a trait à la conception sociologique de l'histoire qui sous-tend la possibilité même de la sociologie de la connaissance. Si la morphologie des sociétés change, déterminant la forme prise par les collectifs politiques les gouvernant et emportant une évolution des structures psychiques de la personnalité, si les pratiques de maintien de l'ordre se modifient et si les diagnostics qui sont formulés à leur sujet sont eux aussi sujets à variation, c'est parce que les catégories de l'entendement humain sont historiques : elles dépendent des transformations qui affectent l'organisation sociale. L'élucidation de ce qui engendre la crise actuelle du maintien de l'ordre nécessite alors une démarche historique ; elle la réclame même doublement puisque nombre des diagnostics quant aux causes de cette crise ont eux-mêmes recours à l'histoire pour les identifier.

rapport positif à des règles – ce qui exclut d'emblée qu'on puisse la traiter comme un comportement asocial ou amoral », Cyril Lemieux, « “France Is at War” (November 2015). An Expressivist Approach to Violence », *Sociology Lens*, 2026, à paraître.

1. Karl Mannheim, *Idéologie et utopie...*, *op. cit.*, p. 77.

L'approche historique ici défendue ne saurait se résumer à une simple historicisation, c'est-à-dire à une reconstruction, depuis le présent, des logiques, mécanismes et enchaînements qui renseignent sur la forme que prend le réel contemporain, qu'il s'agisse de faire de celui-ci le résultat de contingences croisées ou, à l'inverse, de processus inévitables dont il ne serait qu'une écume. Il s'agit de se doter d'une théorie sociologique de l'histoire qui prenne toute la mesure des effets de l'orientation dictée par la forme même de l'évolution des sociétés humaines. Leurs transformations ne sont ni hasardeuses, ni accidentelles : elles sont déterminées par des processus non planifiés, qui n'ont ni début, ni fin mais qui sont *orientés* d'une certaine manière¹, d'une part par l'évolution de la division du travail, son accroissement entraînant de profondes mutations des rapports sociaux et des formes de solidarité qui travaillent les sociétés² et, d'autre part, par l'extension des chaînes d'interdépendances qui lient groupes, individus et collectifs politiques³.

Dans cette perspective, l'enjeu, pour la sociologie, du retour vers des périodes antérieures n'est pas de simplement reconstituer des rapports d'antécédence, sous prétexte que le mort saisirait le vif, mais de penser

1. Le processus de civilisation n'est, selon les termes d'Elias, « qu'un aspect du problème beaucoup plus général de l'évolution historique », Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Pocket, 1975 [1939], p. 182. Voir Florence Delmotte, *Norbert Elias : la civilisation et l'État. Enjeux épistémologiques et politiques d'une sociologie historique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2007.

2. Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, Puf, 2007 [1894].

3. Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, *op. cit.*

et comprendre les transformations actuelles à l'aune de l'orientation prise par l'évolution historique des sociétés humaines. Norbert Elias lui a donné pour nom le syntagme « démocratisation fonctionnelle¹ ». Résultant de l'accroissement de la division du travail et de l'extension des chaînes d'interdépendances, celle-ci se manifeste principalement par deux mouvements interdépendants. D'une part, le processus d'intégration sociale, par lequel les humains et les groupes se trouvent toujours plus enchâssés, interconnectés dans un nombre croissant de relations sociales au sein de collectifs politiques connaissant des degrés supérieurs de spécialisation fonctionnelle et de synthèse politique, ce qui produit une réduction progressive, sur le temps long, des écarts entre statuts sociaux. D'autre part, un accroissement des formes de différenciation interne aux sociétés, celles-ci affectant aussi bien les groupes sociaux, les institutions, les professions que les individus. Dès lors, assumer de revendiquer un évolutionnisme sociologique² suppose un effort méthodologique qui consiste à comprendre l'objet étudié, en l'occurrence la crise du maintien de l'ordre, à l'aune de ces processus sociaux et historiques afin de faire émerger des formes de description et des capacités de compréhension

1. Norbert Elias, *Engagement et distanciation*, Paris, Pocket, 1991 [1983].

2. C'est-à-dire affranchi des penchants politiques qui ont en font une arme idéologique au service de conceptions biologisantes, différentialistes ou naturalisantes du social. Cyril Lemieux, « “Les arbres nous cachent la forêt”. L'évolutionnisme méthodologique de Norbert Elias », in Cédric Moreau de Bellaing, Danny Trom (dir.), *Sociologie politique de Norbert Elias. Raisons Pratiques vol. 30*, Presses de l'EHESS, 2022, p. 347-373.

susceptibles de déboucher sur des hypothèses explicatives résolument sociologiques, en mesure de fonder ensuite d'éventuelles propositions normatives.

Les points de jonction entre la sociologie de la connaissance et l'évolutionnisme sociologique sont nombreux. La première requiert le second car les connaissances et, plus largement, les catégories de l'entendement humain sont entièrement dépendantes de l'organisation sociale dans laquelle elles se forment. Or cette organisation sociale évolue au cours du temps, ce qui induit que ces catégories, ces connaissances se transforment aussi. Mais l'évolutionnisme sociologique requiert tout autant la sociologie de la connaissance car l'évolution des régimes et des formes de connaissances est fondamentale pour comprendre le fonctionnement des sociétés humaines. Ainsi, si Norbert Elias a concentré son travail concernant le procès de civilisation sur les processus socio- et psychogénétiques¹, les effets de la démocratisation fonctionnelle sur le plan idéal, ce qu'il nomme les « moyens d'orientation² » sont d'une importance capitale dans les transformations des sociétés. Ce mouvement historique, qu'avec Dominique Linhardt nous avons proposé de nommer noogénèse³, est tout aussi

1. Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, op. cit. ; *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket, 1973 [1939].

2. Norbert Elias, « Le repli des sociologues dans le présent », art. cité, p. 140.

3. Dominique Linhardt, Cédric Moreau de Bellaing, « A Throwback to Violence ? Outline for a Process-Sociological Approach to "Terror" and "Terrorism" », in Florence Delmotte, Barbara Górnicka (dir.), *Norbert Elias in Troubled Times*, Londres, Palgrave Macmillan, p. 159-178. Dominique Linhardt, à qui il revient d'avoir forgé la

déterminant dans l'œuvre de Karl Mannheim. Pour celui-ci, l'orientation de l'évolution historique sur le plan idéal est celui de la progression de la distanciation, c'est-à-dire le mouvement par lequel les humains ne vivent progressivement plus dans une orientation de sens univoque, que celle-ci soit déterminée par la religion, par le destin, par des phénomènes magico-mystiques ou par la croyance en une répartition naturelle des choses. En lieu et place, ils tendent à rapporter des phénomènes réputés isolés, inéluctables, personnels ou naturels à des structures d'expérience correspondant à des groupes sociaux¹. L'accroissement de la division du travail et l'extension des chaînes d'interdépendances, desquels résultent les processus d'intégration et de différenciation sociales, se traduisent alors sur le plan des connaissances par une élévation collective et individuelle de la distanciation.

C'est ici que le cadre théorico-méthodologique permet de préciser les hypothèses qui guident la présente recherche. Nombreux sont les travaux qui, aujourd'hui, formulent à propos de la crise du maintien de l'ordre le diagnostic selon lequel nous serions collectivement confrontés à une inversion du cours – nécessairement contingent – de l'histoire de la police des foules². Alors qu'une approche en

notion, l'a exposée plus avant dans « Les égarements de l'histoire », in Cédric Moreau de Bellaing, Danny Trom (dir.), *Sociologie politique de Norbert Elias...*, op. cit., p. 51-89.

1. Karl Mannheim, *Pouvoir de la sociologie*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2025.

2. Comme le résume un des principaux travaux promouvant cette hypothèse de l'inversion de la pacification, « à bien y regarder, ce